

« Wallonie et Bruxelles devront collaborer »

La primauté donnée aux Régions pour le transfert des compétences de la réforme de l'Etat est « cohérente », dit Pascal Delwit. Et la nation « wallo-bruxelloise » n'est pas pour demain.

Un accord intrafrancophone est en vue pour accueillir les compétences transférées lors de la dernière réforme de l'Etat. Primauté aux Régions...

Ce sera plutôt une option régionale, en effet. De toute façon, dans le domaine des allocations familiales, il était quasiment impossible qu'il en soit autrement parce qu'une logique communautaire aurait induit deux régimes de sécurité sociale à Bruxelles, ce qui est inacceptable pour les francophones. Ce sera donc la Commission communautaire commune (Cocom), avec un régime un peu compliqué parce que celle-ci fonctionne à la double majorité, régionale et linguistique. Pour ce qui concerne la partie des soins de santé qui est concernée, ce sera plutôt l'option régionale également même si je m'attends quand même à pas mal d'accommodements parce que dans les faits, c'est un domaine...

... très imbriqué, au fond ?

Oui, ce n'est pas un domaine qui se prête très facilement à la régionalisation. Il y a beaucoup de mobilité, par exemple des personnes liées aux spécialisations des hôpitaux, qui ne sont pas liées au territoire. S'ajoute à cela le fait qu'à Bruxelles, par exemple, se trouve le principal hôpital universitaire de l'UCL qui se trouve officiellement en Wallonie. Ces aspects ne sont pas uniquement liés aux relations Wallonie-Bruxelles, ils dépassent aussi la frontière linguistique. Des accommodements sont indispensables.

Cette prime à la Région est inévitable pour préserver le pays et la Région bruxelloise ? Certains ont défendu l'idée d'une Belgique à quatre, en comptant la Communauté germanophone.

La Communauté germanophone est un cas à part. Il ne faut pas dire trop vite qu'il s'agit d'une des quatre entités fédérées même si des aménagements devront là aussi être trouvés.

Tout d'abord, il faut quand même souligner qu'historiquement, la revendication du mouvement wallon est surtout régionale - et davantage communautaire du côté flamand. Il est donc assez logique que l'on souhaite transférer les compétences du côté des Régions. Ensuite, de tout temps, il y a eu la volonté du côté francophone d'œuvrer à l'édification d'une Région bruxelloise à part entière. Tout cela n'a pas été dénué de paradoxe, la dernière en date étant la création de la fédération Wallonie-Bruxelles, qui est une association de deux Régions. Mais au fond, la primauté régionale est cohérente.

Pour autant, il s'agira également de développer des solidarités.

Bien sûr. En termes de développement économique, la Wallonie ne pourrait pas non plus avancer sans Bruxelles. Pre-



Pascal Delwit

Né en 1961, Pascal Delwit est politologue à l'Université libre de Bruxelles (ULB), membre du Centre d'étude de la vie politique (Cevipol). Auteur de très nombreux ouvrages et publications sur les paysages politiques belge et européen, ses thèmes de recherche principaux sont la vie et l'évolution des partis politiques en Belgique et en Europe, l'étude du comportement électoral et la qualité de la démocratie.

nons le plan Marshall. Quand il a été lancé au début des années 2000, il était pensé quasi exclusivement dans le cadre wallon mais c'était intenable, ne fût-ce que pour le monde de la recherche ou le secteur entrepreneurial. La dimension territoriale n'est pas évidente dans de nombreux domaines. Il est clair que Liège regarde davantage vers Maastricht,

Aix ou le Grand-Duché tandis que Charleroi et Mons s'inscrivent davantage dans un axe vers Anvers et Bruxelles. Il y aura des accommodements à faire pour tenir compte de ces réalités.

C'est une réforme de l'Etat d'importance. Ce transfert vers les Régions ne risque-t-il pas d'éloigner davantage encore la Wallonie et Bruxelles ?

Le risque n'est pas absent, c'est vrai. Mais je pense aussi qu'il n'y aura pas d'alternative. Bruxelles, compte tenu de son espace restreint et des normes inscrites dans la loi spéciale de financement, aura toujours toutes les peines du monde d'un point de vue budgétaire. Elle devra donc nouer un partenariat fort avec la Wallonie - et pour partie aussi avec la Flandre aussi, d'ailleurs. Assurer seule les missions qui lui incomberont sera vraiment très difficile.

Politiquement, le PS est conquis par l'option régionale. C'est visiblement le MR qui tient la clé de la position de com-

promis intrafrancophone.

Politiquement, c'est effectivement une question délicate. Il ne faut pas oublier que le rapport des forces n'est pas exactement le même si on regarde l'échiquier des partis au niveau de la Région wallonne et au niveau de la Région bruxelloise que si on le regarde au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutes choses égales par ailleurs, le MR est plus fort

« La conclusion d'accords entre Régions risque d'être plus difficile. On risque rapidement la paralysie »

au niveau de la Fédération qu'il ne l'est au niveau de la Région wallonne. A contrario, le PS est plus fort au niveau de la Région wallonne qu'il ne l'est au niveau de la Fédération. C'est un aspect historique qui fait d'ailleurs que le MR avait plaidé un moment pour la fusion entre la Communauté et la Région.

Le deuxième aspect qui n'est pas anodin dans l'architecture à naître concerne la

symétrie des majorités. Si l'on insiste sur les Régions et les ponts qui pourraient se nouer entre elles, on est dans une logique où davantage de partis risquent d'être partie prenante au débat. Il peut en effet arriver que la majorité wallonne ne soit pas là même qu'en Région bruxelloise : il est déjà arrivé que le MR soit présent dans la majorité à Bruxelles mais pas en Wallonie. La conclusion d'accords entre les Régions risque donc d'être plus difficile, vu le nombre de partis ayant un droit de veto sur les décisions à prendre. L'inconvénient, c'est que l'on risque rapidement la paralysie.

Paul Magnette, nouveau président du PS, avait développé dans nos colonnes la nécessité de développer une « nation wallo-bruxelloise ». N'est-ce pas impossible dans une architecture institutionnelle aussi complexe ?

Il faut être prudent. Pour le développement d'un sentiment national, il y a deux possibilités. Soit il y a le travail à la base d'un monde associatif convaincu au départ qui convainc les politiques. C'est un euphémisme de dire que l'on ne voit pas cela dans l'espace francophone. C'était un peu le cas du mouvement flamand, par contre...

Dans une certaine mesure, oui. L'autre possibilité, c'est qu'un État construit le sentiment national en amenant autour d'un même projet des gens différents. C'est le cas de la France : ce n'était pas évident de rassembler autour d'un même projet des gens de Bretagne ou du pourtour méditerranéen. Je suis un peu dubitatif à court terme sur la possibilité que cela se fasse dans l'espace francophone belge. On voit bien que le sentiment wallon n'est pas présent de la même façon sur tout le territoire, on a même l'impression qu'il y a davantage de sentiments provinciaux. En même temps, il est clair que si d'aventure le destin de la Belgique va vers une délégation forte des prérogatives de l'Etat fédéral vers les entités fédérées, il y aura un accompagnement d'une forme de sentiment même si on ne sera pas dans la même dynamique que ce que l'on a pu observer en Flandre.

La réforme de l'Etat pourrait jouer un effet de levier dans l'urgence à s'y préparer ?

Toute situation peut être saisie positivement, même si elle est génératrice de défis. Avec la réforme de la loi de financement, on sait que les francophones disposent de dix ans pour se redresser. ■

Propos recueillis par OLIVIER MOUTON